



Communauté de Communes  
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu  
du Bureau Communautaire  
Jeudi 12 septembre 2019  
Au siège de la CCAVM

Le 12 septembre 2019, à 10 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CCAVM sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**11 Conseillers Communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Gérard LACOMBE, Philippe LENOIR, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Nicolas ROBERT et Joël TISSIER.

**1 Conseiller Communautaire excusé avant donné un pouvoir de vote** : Jean-Louis MICHELIN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**1 Conseiller Communautaire excusé sans avoir donné un pouvoir de vote** : Olivier RAUSCENT.

**1 Conseiller Communautaire présent ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	4 septembre 2019
Conseillers Communautaires en fonction	14
Conseillers Communautaires présents	11
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

#### O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 11 FÉVRIER 2019

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

#### O.J N° 2 : AFFAIRES FINANCIERES

**1° Attribution des marchés de transport des écoles primaires à destination des équipements sportifs (gymnases et piscine) (Rapporteur : le Président)** : le Président rappelle que la CCAVM assure les services réguliers de transport des élèves des écoles primaires des communes de la Communauté de Communes à destination des équipements sportifs (piscine d'AVALLON et gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN). Dans ce cadre, il explique qu'une consultation a été lancée pour les marchés de transport comme suit :

- **Lot n° 1** : transport des écoles d'AVALLON vers la piscine d'AVALLON pour la période scolaire allant du 6 janvier au 3 juillet 2020,
- **Lot n° 2** : transport des écoles hors AVALLON :
  - Vers la piscine d'AVALLON pour la période scolaire allant du 6 janvier au 3 juillet 2020,
  - Vers le gymnase de MONTILLOT pour la période scolaire allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020,
  - Vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES pour la période scolaire allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020,
  - Vers le gymnase de L'ISLE-SUR-SEREIN pour la période scolaire allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020,

Le Président explique que seuls les Cars de la Madeleine ont remis une offre et il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour attribuer les marchés au titre de l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

- **Lot n° 1** : transport des écoles d'AVALLON vers la piscine d'AVALLON aux Cars de la Madeleine sis 10, chemin de la Bataille 89200 GIVRY pour un montant de 52,00 euros HT par rotation (aller/retour),
- **Lot n° 2** : transport des écoles hors AVALLON vers la piscine d'AVALLON et les gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine sis 10, chemin de la Bataille 89200 GIVRY dont l'offre financière présente les caractéristiques suivantes :
  - Transport vers la piscine d'AVALLON : 160,79 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 133,71 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 162,27 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de L'ISLE-SUR-SEREIN : 133,71 euros HT par rotation (aller/retour).
- ✓ *Afin d'anticiper la suite de ce marché, il est proposé de consulter certains transporteurs pour valider l'opérationnalité et la pertinence des trajets.*

- ✓ Par ailleurs, un allotissement plus important (diviser le lot n°2 en un lot pour chacune des destinations par exemple) et l'allongement de la durée du marché (3 ans) devront être étudiés.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE les marchés de transport des élèves des écoles primaires des communes de la Communauté de Communes à destination des équipements sportifs (piscine d'AVALLON et gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de l'ISLE-SUR-SEREIN) comme suit :**
  - **Lot n° 1 : transport des écoles d'AVALLON vers la piscine d'AVALLON aux Cars de la Madeleine sis 10, chemin de la Bataille 89200 GIVRY pour un montant de 52,00 euros HT par rotation (aller/retour),**
  - **Lot n° 2 : transport des écoles hors AVALLON vers la piscine d'AVALLON et les gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de l'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine sis 10, chemin de la Bataille 89200 GIVRY dont l'offre financière présente les caractéristiques suivantes :**
    - **Transport vers la piscine d'AVALLON : 160,79 euros HT par rotation (aller/retour),**
    - **Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 133,71 euros HT par rotation (aller/retour),**
    - **Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 162,27 euros HT par rotation (aller/retour),**
    - **Transport vers le gymnase de l'ISLE-SUR-SEREIN : 133,71 euros HT par rotation (aller/retour),**
- **AUTORISE le Président à signer les marchés avec le prestataire retenu.**

**2°) Attribution du marché de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la mise aux normes des deux déchetteries** (Rapporteur : le Président) : le Président explique qu'une consultation a été lancée pour réaliser la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la mise aux normes des deux déchetteries qui consistent à la fabrication, à la livraison et à la pose de barrières antichutes « haut de quai ». Après avoir exposé le rapport d'analyse des 6 offres reçues, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour attribuer le marché à la société SGR MAINTENANCE sise ZI, Tour de Loyre – 19360 MALEMORT présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 48 870,00 euros HT et, le cas échéant, l'autoriser à signer le marché avec le prestataire retenu.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE le marché à la société SGR MAINTENANCE sise ZI, Tour de Loyre – 19360 MALEMORT présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 48 870,00 euros HT,**
- **AUTORISE le Président à signer le marché avec le prestataire retenu.**

**3°) Contrat Éco-mobilier 2019-2023** (Rapporteur : le Président) : dans le cadre du « contrat territorial du mobilier usagé », le Président explique qu'Éco-mobilier a lancé une large concertation afin de définir un système d'incitation au remplissage des bennes installées en déchetteries, en lien avec les représentants des collectivités, qui entrera en phase opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il indique qu'il est nécessaire de signer le contrat 2019-2023 avec Éco-mobilier avant le 31 décembre 2019 afin de bénéficier de la rétroactivité des soutiens financiers sur l'ensemble de l'année 2019. Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer le contrat 2019-2023 avec Éco-mobilier.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer le contrat 2019-2023 avec Éco-mobilier tel qu'il est présenté.**

### O.J N° 3 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

**1°) Développement économique-tourisme** : Monsieur Gérard DELORME, Président de l'Office de Tourisme Intercommunautaire, explique qu'une réflexion doit être engagée concernant les tarifs de la taxe de séjour. Après échanges, il est convenu qu'une nouvelle grille de tarifs sera soumise au Conseil Communautaire en février 2020, pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par ailleurs, des statistiques relatives au nombre de nuitées ainsi que le montant de taxe collectée sur chacune des communes seront adressées à l'ensemble des mairies.

**2°) Locaux de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne à AVALLON** : suite à la visite des locaux qui a eu lieu ce jour, les avis sont unanimes pour considérer le bâtiment comme sain et fonctionnel. La décision d'acquisition doit reposer sur une étude des besoins à court et moyen termes en matière d'espace, selon les compétences actuelles et à venir. Les principales éventualités suivantes sont posées :

- Construction d'un autre bâtiment réunissant la totalité des services de la CCAVM mais quel avenir pour les locaux actuels, la vente apparaissant difficile,
- Négociation avec la Caisse d'allocations familiales pour une location-vente au profit de la CCAVM,
- Acquisition des locaux par la CCAVM, via l'Établissement public foncier, pour une location au PETR du Pays Avallonnais,
- Acquisition des locaux par le PETR du Pays Avallonnais (pour une Maison de Pays par exemple) permettant, peut-être, de mobiliser des crédits régionaux et européens, sachant que le reste à charge serait à supporter par les deux Communautés de Communes membres,

- ✓ Les deux dernières éventualités permettraient de libérer la totalité des locaux sis 9, rue Carnot et 10, rue Pasteur pour les services de la CCAVM.

**3°) Aménagement de l'espace** : Monsieur Didier IDES rappelle le calendrier prévisionnel du Plan local d'urbanisme intercommunal, à savoir :

- Arrêt du PLUi : octobre 2019,
- Approbation du PLUi : décembre 2019 (ou janvier / février 2020),
- Le PLUi devient exécutoire en mars / avril 2020.

**4°) Environnement (service « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés)** : le Président présente la demande de la commune de MERRY-SUR-YONNE pour accéder à la déchetterie de MAILLY-LA-VILLE. Après échanges, il est demandé au Président de creuser la question pour apporter des précisions sur l'impact budgétaire pour la CCAVM d'une réponse favorable à la demande de MERRY-SUR-YONNE.

**5°) Demande de prise en charge d'une formation pour un Conseiller Communautaire** : le Président présente la demande d'un Conseiller Communautaire pour la prise en charge d'une formation. Après échanges, il est décidé à l'unanimité de répondre défavorablement à la demande du Conseiller Communautaire à qui il sera proposé de lui trouver une autre formation sur une thématique équivalente.

**6°) Perspectives et prospectives 2020-2026** : le Président explique que l'exercice 2014-2020 doit être considéré comme une période de transition issue d'une fusion de 3 Communautés de Communes et de 6 communes de Communautés de Communes voisines qui a dû prendre en compte une grande partie des projets antérieurs en cours, intégrer de nouvelles compétences et structurer le fonctionnement de la collectivité. Ainsi, quelque soit la future gouvernance, le Président explique qu'il est nécessaire que le Bureau Communautaire et les différentes commissions engagent une réflexion pour élaborer une feuille de route non contractuelle des orientations, des compétences nouvelles, des projets et d'un plan pluriannuel d'investissement ainsi qu'une projection budgétaire pour la période 2020-2026. Dans un premier temps, afin de préparer le travail de réflexion des 6 prochains mois, il propose de dérouler les compétences statutaires de la collectivité en demandant à chacun de s'exprimer pour lister sur ce qu'il conviendrait de réfléchir et, éventuellement, programmer sans apporter d'explications à ce stade de la démarche (les débats viendront ultérieurement) :

- **Article 1 : Constitution et dénomination** : une réflexion a été engagée pour proposer au Conseil Communautaire un nouveau nom et un logo correspondant dès le premier trimestre 2020.
- **Article 2 : Objet** : aucune modification proposée.
- **Article 3 : Domiciliation** : aucune modification proposée.
- **Article 4 : Comptable** : aucune modification proposée.
- **Article 5 : Durée** : aucune modification proposée.
- **Article 6 : Compétences** :

**A : Compétences obligatoires :**

**1°) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**

- **Urbanisme** : compétence pleine et entière suite à la mise en œuvre du PLUi : instruction du droit des sols pour le compte des communes volontaires et habitat insolite dans le cadre du PLUi.
- **Réserves foncières et immobilières** : acquisition des locaux de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne ? Rénovation des bâtiments communautaires (chauffage, isolation...).
- **Mobilité** : compétence pleine et entière dont la navette d'AVALLON ? Evolution du transport à la demande (nouveaux trajets, gratuité ?).
- **Accessibilité** : mise en accessibilité des sites communautaires.

**2°) Actions de développement économique :**

- **Coordination** : aucune modification proposée.

- Zones d'activités économiques : renforcement du marketing territorial pour une meilleure commercialisation des parcs d'activités. Transfert et viabilisation de la ZAE d'ARCY-SUR-CURE. Travaux sur certaines zones d'activités (réseaux et accès aux parcelles).
- Soutien aux activités économiques : aucune modification proposée.
- Tourisme : définition d'une stratégie touristique pour le territoire. Évolution de la compétence tourisme. Déménagement du bureau d'information touristique de VÉZELAY. Véloroute SAUVIGNY-LE-BOIS-AVALLON-VÉZELAY-CHÂTEL-CENSOIR.

3°) **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** : aucune modification proposée.

4°) **Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés** : suite du projet de création de la déchetterie de SAINT-BRANCHER. Réaménagement des déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT (circulation, accès...).

5°) **Aires d'accueil des gens du voyage** : mise aux normes et agrandissement de l'aire de grand passage.

#### **B : Compétences optionnelles :**

1°) **Protection et mise en valeur de l'environnement – Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie** : mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (retenues d'eau via le projet du Grand Crescent ?).

2°) **Politique du logement et du cadre de vie** : en lien avec le PETR du Pays Avallonnais, Service public d'efficacité énergétique.

3°) **Politique du logement et du cadre de vie, en matière de politique de la ville** : RAS

4°) **Création, aménagement et entretien de la voirie** :

- Définition de classement de la voirie communautaire : aucune modification proposée.
- Nature des travaux de la voirie communautaire : aucune modification proposée.
- Coordination des travaux avec les communes membres : aucune modification proposée.
- Accompagnement technique des communes membres : réflexion sur la maîtrise d'ouvrage déléguée.

5°) **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire** : transfert et gestion de la piscine d'AVALLON. Devenir des conventions avec le Conseil Département de l'Yonne pour les gymnases de MONTILLOT et QUARRÉ-LES-TOMBES.

6°) **Action sociale d'intérêt communautaire** :

- Service Enfance/Jeunesse : accueil de la Petite Enfance dans le Vézélien. Réflexion sur la thématique des Ados.
- Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY : climatisation des locaux. Finalisation du parking.

7°) **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents** : transformation des MSAP en Maisons France Services (recrutements, équipements...).

#### **C) Compétences supplémentaires :**

1°) **Opération Grand Site de VÉZELAY** : pilotage ou financement de projets du plan d'actions. Acquisition de l'ancienne église ST-ETIENNE (Maison du Grand Site, Office de Tourisme,...) à VÉZELAY. Contournement de VÉZELAY – SAINT-PERE – ASQUINS ?

2°) **Assainissement non collectif** : étude d'un schéma directeur (état des lieux + stratégie) à mener en lien avec l'eau potable.

3°) **Fourrière animale** : aucune modification proposée.

4°) **Communication et démocratie participative** : améliorer la démocratie participative.

5°) **Formation des élus** : prévoir une formation pour les nouveaux élus.

6°) **Aménagement numérique du territoire** : aucune modification proposée vu la dernière délibération du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2019.

7°) **Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées** : aucune modification proposée.

- **Article 7** : **Pôle d'équilibre territorial et rural du Territoire Avallonnais** : aucune modification proposée.
- **Article 8** : **Commissions** : aucune modification proposée.
- **Article 9** : **Intérêt communautaire** : aucune modification proposée.
- **Article 10** : **Transfert de compétences** : piscine d'AVALLON. Eau et Assainissement. Scolaire / Périscolaire ?  
Projet alimentaire territorial et réflexion sur la création d'une cuisine centrale.
- **Article 11** : **Mise en place de services communs** : instruction du droit des sols. Reliure des actes administratifs.  
Brigade verte.
- **Article 12** : **Réalisation de prestations de services ou d'opération sous mandat** : aucune modification proposée.
- **Article 13** : **Mandataire** : aucune modification proposée.
- **Article 14** : **Adhésion** : aucune modification proposée.
- **Article 15** : **Versement de fonds de concours** : aucune modification proposée.
- **Article 16** : **Ressources** : élaboration d'une prospective budgétaire sur 6 ans.
- **Article 17** : **Règlement intérieur** : groupe de travail à mettre en place pour travailler sur une nouvelle version du règlement intérieur.
- **Article 18** : **Modifications statutaires** : aucune modification des statuts sera proposée avant le renouvellement des Conseils Municipaux.
- **Article 19** : **Dissolution** : aucune modification proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 12h30.**

2	Attribution des marchés de transport des écoles primaires à destination des équipements sportifs (gymnases et piscine)
3	Attribution du marché de la 1 <sup>ère</sup> tranche des travaux de la mise aux normes des deux déchetteries
4	Contrat Éco-mobilier 2019-2023

<b>Nom Prénom</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Nom Prénom</b>
BARBIEUX Hubert VÉZELAY	BEAUGER Jean-Michel THAROISEAU	BOÉRIO Camille AVALLON	GERMAIN Pascal ANNÉOT
IDES Didier SAUVIGNY-LE-BOIS	LACOMBE Gérard BROSSES	LENOIR Philippe MAGNY	PAILLARD Gérard CHASTELLUX-SUR-CURE
RAGAGE Bernard QUARRÉ LES TOMBES	ROBERT Nicolas ATHIE	TISSIER Joël LUCY-LE-BOIS	